



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023**

ÉDITO



© Michel Serra

Chers lecteurs,

Ce rapport d'activités 2023 retrace une année qui fut riche en réalisations, en défis surmontés et en nouvelles perspectives pour notre agglomération. À travers ce rapport, nous souhaitons vous présenter une rétrospective complète de nos initiatives, de nos succès mais aussi des enseignements que nous avons tirés de nos expériences.

Cette année 2023 fut, sur de multiples aspects, l'année de la mise en place des choix engagés depuis 2020. Face à un environnement en constante évolution, l'agglomération a su s'adapter, innover, se renforcer et agir pour les habitants et pour le territoire. Si beaucoup reste à faire, nous avançons sûrement vers nos objectifs et posons les bases pour des projets futurs encore plus ambitieux. Nos équipes, animées par une passion commune pour le service public et que je veux remercier encore ici, ont travaillé sans relâche pour répondre aux besoins de nos partenaires et des habitants et dépasser leurs attentes.

Ce rapport est bien plus qu'une simple énumération de nos actions et de nos chiffres. Il est le reflet de notre engagement envers une vision commune : celle de tendre vers un futur soutenable pour les générations futures. Chaque projet, chaque initiative que vous découvrirez dans ces pages, témoigne de notre volonté de faire toujours mieux, en plaçant l'agglomération et ses communes au cœur de notre démarche.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous savons que les défis ne manqueront pas. Mais nous les abordons avec confiance et détermination, forts des enseignements tirés en 2023. Notre mission reste la même : progresser ensemble, avec vous, vers un futur prometteur et partagé.

Bonne lecture,

Patrick de Carolis

Maire d'Arles

Président de la Communauté d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

5, rue Yvan Audouard 13200 Arles - Tél. 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr

Direction de la communication - 5, rue Yvan Audouard 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 59 - accm-com@agglo-accm.fr

Conception graphique : Anais Bellot - Thierry Badin/Hite design graphique

Rédaction : Services ACCM. Septembre 2023

Photos : Michel Serra - Laure Royan - Rémi Benali - Didier Bagnis - Ortho PCRS ACCM - Cartographie SIG ACCM - Services ACCM et partenaires

Imprimerie Vallière
163, avenue du Luxembourg
ZAC des Molières - 13140 Miramas





PILOTAGE STRATÉGIQUE 4

RESSOURCES 8

ESPACE PUBLIC 12

AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DU TERRITOIRE 18

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 28

CONTACTS 34

SOMMAIRE

DIRECTION DES SERVICES PILOTAGE STRATÉGIQUE



© Michel Serra

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Communauté d'agglomération a délibéré le 21 septembre 2023 sa deuxième convention financière du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Trois actions communautaires y sont inscrites pour un montant d'aides de l'État de 1,2 million M€.

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été initiés par une circulaire du Premier ministre Jean Castex le 20 novembre 2020. Ils formalisent, au niveau local, le Plan France Relance dont l'objectif est la refondation économique, sociale et écologique du Pays au sortir de la crise sanitaire. Les CRTE incitent les territoires à décliner localement un projet de relance et de transition écologique pour la durée des mandats municipaux par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

La Communauté d'agglomération s'est inscrite dès 2021 dans ce projet national en signant un Contrat de relance et de transition écologique en décembre 2021 avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les communes membres d'ACCM : Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon, le Parc naturel régional de Camargue, le Parc naturel régional des Alpilles, la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture.

En 2023, la Communauté d'agglomération a fait le choix de privilégier aux aides de l'État trois projets de transition écologique. Deux des trois projets concernent la ressource et la sécurisation de l'eau potable, avec d'important travaux de construction d'un réservoir d'eau à Arles et le renouvellement du collecteur principal de Vissac-Barriol à Arles. Le troisième projet concernait des travaux d'optimisation énergétique des bâtiments communautaires.

À côté de ces trois projets communautaires, l'État a soutenu les communes d'Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon et également un projet porté par l'association des Amis des marais du Vigueirat et par la Maison de santé de Tarascon pour un montant total d'aides de l'État sur le territoire communautaire de 3,3 M€.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) s'adosse à un Projet de territoire.

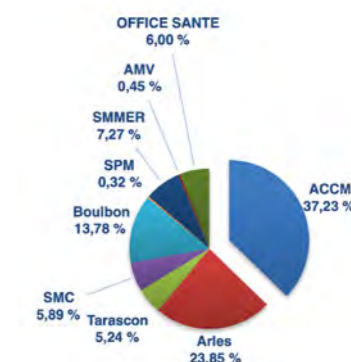
Celui établi en 2021 se décline en 3 enjeux et 12 objectifs stratégiques.

PROJET DE TERRITOIRE 2021

ENJEUX	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ ET INNOVANT	1 Renforcer l'attractivité économique du territoire
	2 Promouvoir le tourisme et développer la richesse culturelle et patrimoniale du territoire
	3 Accroître l'offre d'enseignement qualifiant et supérieur
UN TERRITOIRE SOLIDAIRE INCLUSIF ET ATTRACTIF	4 Accroître un parc de logements diversifié, accessible et performant énergétiquement
	5 Améliorer la qualité du cadre de vie et le niveau de vie
	6 Faciliter la mobilité sur le territoire
TENDRE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE	7 Réduire l'impact des déchets sur l'environnement
	8 Assurer une gestion durable de la ressource en eau
	9 Promouvoir la transition énergétique
	10 Préserver la biodiversité
	11 Contribuer à la lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences
	12 Tendre vers des collectivités exemplaires

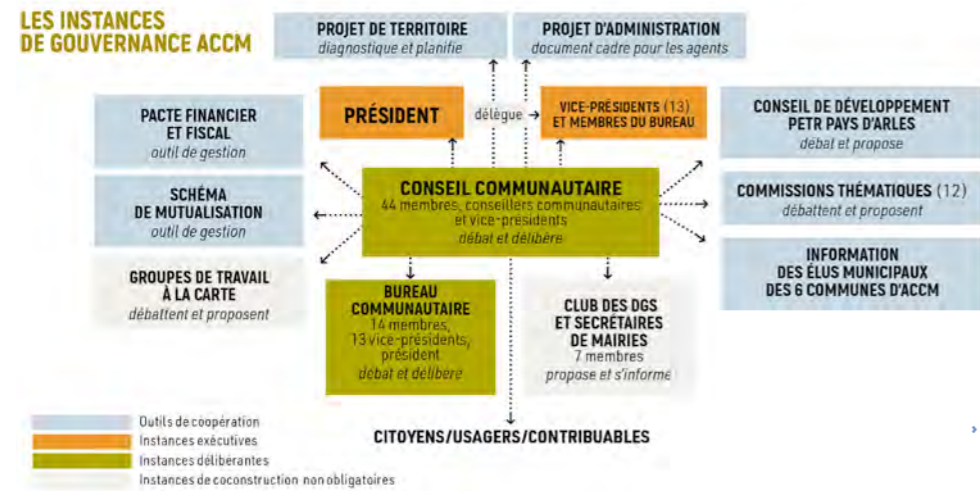
MONTANTS DES AIDES DE L'ÉTAT REÇUES EN 2023 ET RÉPARTITION PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

ACCM	1 241 472 €	37.11 %
Saint-Martin-de-Crau	196 295 €	5.87 %
Tarascon	184 600 €	5.22 %
Arles	795 295 €	23.78 %
Boulbon	459 463 €	13.74 %
Saint-Pierre-de-Mézoargues	10 526 €	0.31 %
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	242 349 €	7.25 %
Amis des Marais du Vigueirat	15 000 €	0.45 %
Office santé	200 000 €	5.98 %
TOTAL	3 345 007 €	



UN PACTE DE GOUVERNANCE

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE ACCM



Aux côtés des instances de gouvernance réglementaires, que sont le bureau communautaire, le conseil communautaire et le conseil des maires, le président Patrick de Carolis a impulsé la création de plusieurs instances et documents cadres non réglementaires, dont l'objectif est la préparation des décisions importantes de la collectivité et également une aide à la décision politique. Il s'agit notamment :

- Du pacte financier et fiscal
- Du projet d'administration
- Du projet de territoire
- Du club des directeurs généraux des communes
- Des commissions thématiques

CRÉATION DE COMMISSIONS THÉMATIQUES

Sur décision du Président Patrick de Carolis et après un examen en bureau communautaire, il a été décidé la **création de 12 commissions thématiques se rattachant chacune aux compétences d'ACCM**. Ces commissions sont présidées par le vice-président délégué et composées d'élus communautaires et communaux désignés par les communes. Chaque commission est organisée, animée et suivie par un référent du Comité de direction ACCM et un ou plusieurs référents cadre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMÉNAGEMENT DES ZONES - COMMERCE
Jean-Michel Jalabert 6^{ème} vice-président en charge du développement économique du commerce et des zones d'activités.

PROMOTION DU TOURISME
Valérie Martel-Mourgues 11^{ème} vice-présidente en charge de la promotion du tourisme.

FINANCES ET PROSPECTIVE
Mandy Graillon 9^{ème} vice-présidente en charge des finances, de la collecte, du traitement et de la gestion des déchets.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES
Laurie Pons 5^{ème} vice-présidente en charge des ressources humaines des relations au personnel et du recrutement.

HABITAT - GENS DU VOYAGE
Lucien Limousin 2^{ème} vice-président en charge de l'habitat et des gens du voyage.

MOBILITÉS
Marie-Amélie Ferrand-Coccia 12^{ème} vice-présidente en charge des transports et des mobilités.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Mandy Graillon 9^{ème} vice-présidente en charge des finances de la collecte du traitement et de la gestion des déchets.

PRÉVENTION, TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS
Annie Guigue 10^{ème} vice-présidente en charge de la prévention, du tri et de la réduction des déchets ménagers et assimilés.

CYCLE DE L'EAU DÉVELOPPEMENT DURABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Jacques Aufrère 4^{ème} vice-président en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement.
Françoise Favier 3^{ème} vice-présidente en charge de la prévention des risques et de la transition écologique.

POLITIQUE DE LA VILLE - SOCIAL
Érick Souque 13^{ème} vice-président en charge de la politique de la ville et de l'action sociale.

INSERTION ET EMPLOI
Christophe Laufray 1^{er} vice-président en charge de l'insertion et de l'emploi.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOYENS GÉNÉRAUX - SIG
Rémy Jacquot 8^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de la commande publique et des moyens généraux.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Roland Portela 7^{ème} vice-président en charge du numérique.

Les commissions thématiques doivent se tenir à minima 3 fois/an. Le démarrage des premières réunions des commissions a eu lieu en septembre. L'ordre du jour des commissions est libre et à la discrétion du président de commission, en lien avec son référent cadre. Il est cependant imposé 3 points à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion :

- Un rappel du cadre réglementaire du périmètre de la compétence (compétence obligatoire/facultative et intérêt communautaire).
- Un point sur les actions en cours et les projets à venir.
- Un calendrier des réunions suivantes.

- Les commissions thématiques ont pour objectif de préparer les décisions importantes de la collectivité.
- 8 commissions sur les 12 se sont réunies en 2023.

VERS UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de territoire de la Communauté d'agglomération a été construit en 2021 lors de la mise en place du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Les deux documents étant indissociés, ils ont été délibérés ensemble le 8 décembre 2021. Le Projet de territoire a été voulu, alors, au plus proche de la relance économique souhaitée par le Gouvernement.

Trois ans après, et au vu des évolutions sociétales et climatiques, le Président de la Communauté d'agglomération Patrick de Carolis a souhaité actualiser le Projet de territoire communautaire afin de l'adapter au plus près des grands enjeux de développement économique et de préservation écologique de notre territoire et des spécificités géographiques de la Camargue, de la Crau et de la Montagnette.

Dans cet objectif, une démarche d'actualisation du Projet de territoire a été décidée. La Communauté d'agglomération fait le choix de se faire accompagner par un cabinet conseil pour réussir ce projet. Le cabinet conseil Algoé est choisi et une méthodologie d'actualisation du Projet de territoire est mise en place. Sur demande du président Patrick de Carolis, il est décidé une large concertation territoriale autour de ce Projet de territoire.

Un Comité de pilotage est constitué au sein d'ACCM afin d'assurer la coordination et le suivi de l'actualisation du Projet de territoire.

Dès décembre, les maires des six communes de la Communauté d'agglomération sont interviewés par le cabinet conseil Algoé, sur la base d'un questionnaire unique. L'objectif est de recueillir leur vision particulière et en synergie du développement du territoire. À l'issue de cette séance d'entretiens individuels avec les maires, des points de convergence émergent. Les fondations du Projet de territoire peuvent être écrites.

La phase suivante est la réunion d'un Comité des partenaires composé d'une large représentation d'acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, associatifs, citoyens.

Environ 250 personnes seront conviées à coconstruire le Projet de territoire à l'occasion d'une matinée de travail en plénière et en ateliers. La date prévue est le 8 février 2024. À l'issue du Comité des partenaires, un comité de pilotage se réunira pour compléter le travail du Comité des partenaires et valider la dernière version du Projet de territoire.

Le projet de territoire : planning prévisionnel



En parallèle, un travail diagnostic et prospectif du territoire sera réalisé par l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix. Le rendu sera un point d'appui au Projet de territoire.

L'objectif est de finaliser le nouveau Projet de territoire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette à la rentrée 2024.

Ce nouveau projet de territoire 2024-2030 sera la feuille de route politique pour le territoire communautaire pour les six prochaines années.

Un enjeu fort qui nécessitera de prendre en compte, au plus près de la réalité d'aujourd'hui et de l'avenir prévisible, les grands enjeux de développement économique et de transition écologique du territoire communautaire.

RESSOURCES

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2023 a été assez riche en matière de ressources humaines. Plusieurs points méritent d'être soulignés.

► **La poursuite de la lutte contre la précarité de certains emplois commencée en 2022** : accélération des nominations d'agents en tant que stagiaires sur des emplois permanents, fin des recrutements systématiques sur des périodes d'une semaine à la direction de gestion des déchets ménagers et assimilés.

► Désormais la durée des contrats des remplaçants est similaire à la durée des absences des titulaires.

► **Les entretiens professionnels ont été menés dans 90 % des services**, ce qui a permis la mise en place d'un plan de formation plus précis et une meilleure connaissance des métiers des agents.

► **De très nombreux recrutements** ont été menés pour renforcer, notamment, la direction générale des services, la direction gestion des déchets ménagers et assimilés et aussi celle de l'eau et de l'assainissement.

► **Négociation sur les 1 607 heures à la direction gestion des déchets ménagers et assimilés** pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Une pénibilité d'un peu plus de 10 % a été reconnue. Il est important de mentionner un vote à l'unanimité sur cette question lors du comité social territorial (CST).

► **La politique de lutte contre l'absentéisme**, grâce à une politique de contrôle et de prévention, commence à porter ses fruits. ACCM s'engage dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'objectif est d'anticiper les besoins en effectifs et en compétences des services dans les prochaines années. Il s'agit aussi de travailler sur l'apparition de nouveaux métiers liés, principalement, au numérique et à l'environnement.

35 commandes

passées en marchés publics en 2023 pour un montant de :

72 336 286 € HT

► 5 marchés de fournitures pour 11 600 000 € HT

► 17 marchés de services pour 54 286 502 € HT

► 13 marchés de travaux pour 6 449 784 € HT

► Pour ce faire, la Communauté d'agglomération et sa plateforme de dématérialisation AWS-Achat de publication des dossiers de consultation proposent aux entreprises une alerte gratuite sur les consultations publiées par ACCM et l'ensemble des acheteurs adhérents.

AU TOTAL POUR L'ANNÉE 2023

► **Publication de 45 avis d'appel public à la concurrence** dont 20 marchés passés en procédure adaptée, 13 marchés passés en procédure formalisée, 11 en marchés subséquents et 1 consultation de délégation de service public. En tout sont enregistrés 7 608 visites d'entreprises et 1 429 retraits de dossier de consultation.

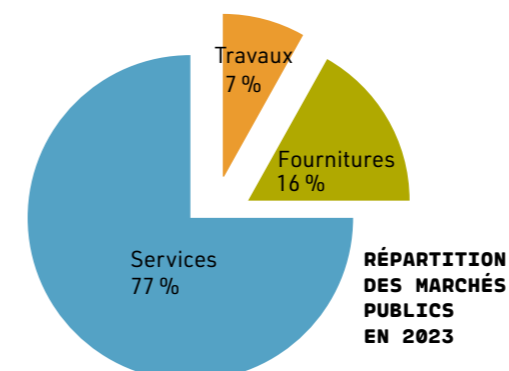
► **Dépôt de 149 plis** par les entreprises analysés par le service de la commande publique et 148 courriers envoyés.

► **Publication de 49 avis d'attribution** de marchés sur la plateforme de dématérialisation ainsi que 245 contrats en cours d'exécution.

► **Organisation de 8 commissions MAPA** avec avis consultatif et 8 Commissions d'appel d'offres pour l'attribution des marchés.

► **Organisation de 2 commissions de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics** de personnes sur le ressort territorial de la Communauté d'agglomération.

► **Organisation de 2 commissions de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage** d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau.



SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Le service prévention a pour mission d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques (DUERP) mais également dans la mise en place d'une politique de prévention en respectant les règles de sécurité, d'hygiène, de santé au travail, de la qualité de vie et des conditions de travail conformément à la réglementation en vigueur.

Le quotidien de l'activité repose sur différentes missions comme la sensibilisation à l'hygiène et à la sécurité auprès des services, l'ergonomie au poste de travail, l'achat des équipements de sécurité.

Des sensibilisations à la prise de poste des agents de collecte, des chauffeurs et agents de déchèterie sont régulièrement organisées.

En partenariat avec le centre de gestion (CDG 13), des sensibilisations à la prévention à destination des encadrants permettent d'informer et de responsabiliser les cadres, acteurs de la prévention également.

Des actions de formation aux premiers secours et des animations sur des thématiques qualité de vie au travail animent la vie de la collectivité.

FORMATIONS AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS ET MANIPULATIONS EXTINCTEURS

Réalisées en interne par le service prévention.

Gestes premiers secours **27 agents formés**.

Formations manipulations extincteurs : **29 agents formés**.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Juin 2023 : "Je prends soin de moi, c'est décidé !" conférence et ateliers proposés aux agents dans le cadre d'un programme santé et bien être.

Octobre 2023 : "Journée sécurité routière au travail".

Novembre 2023 : "Je continue, je prends soin de moi !" animations et ateliers de développement personnel, brain gym, massages sur chaise.



SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES

AFFAIRES JURIDIQUES

En 2023, au-delà des missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique, de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service des affaires juridiques a géré les **74 dossiers suivants** :

19 en contentieux dont 5 ont été clôturés.

2 médiations judiciaires.

17 en précontentieux dont 4 ont été clôturés.

34 à l'amiable dont 19 ont été clôturés.

Fin 2023, il restait 46 dossiers en cours de traitement.

ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES

187 délibérations du Conseil communautaire.

5 délibérations du Bureau communautaire.

278 décisions du Président.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE CONNECTER NOTRE TERRITOIRE STIMULER NOTRE ÉCONOMIE

Consciente des défis liés à l'aménagement numérique, la Communauté d'agglomération a entrepris des actions décisives en la matière, façonnant un territoire connecté et propice à l'innovation. ACCM, résolument tournée vers l'avenir, s'engage à faire de notre territoire un territoire connecté et innovant, stimulant ainsi notre économie locale.

RÉALISATIONS

Avec un réseau ACCM THD dépassant les 550 kilomètres de linéaire, 100 % des zones d'activités économiques d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont desservies.

Près de **300 entreprises raccordées au très haut débit** par la fibre optique sur le réseau ACCM THD dont 31 nouvelles sur les 12 derniers mois.

Un **taux de disponibilité du réseau supérieur à 99,85 %**.

PERSPECTIVES 2024

Dépasser les **300 clients entreprises** connectés, renforçant ainsi l'écosystème numérique local.

Poursuivre la couverture fibre pour **inclure les communes de Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues**, en assurant un accès équitable aux opportunités numériques sur l'ensemble du territoire.

Assurer une **gestion du patrimoine** des infrastructures télécom opérationnelles.

SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX

LES FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par une réflexion quant à une rationalisation de périmètres de différents services, ayant abouti au transfert au 1^{er} janvier 2024 de la gestion des bâtiments et travaux d'intervention vers le service Aménagement, infrastructures et bâtiments (AIB).

Pour le reste, les deux faits saillants ont été, **la relance du marché de l'assurance** des dommages aux biens, complexifiée par les difficultés rencontrées à l'échelle nationale par les collectivités pour pouvoir s'assurer (peu ou pas de candidats, envolée des cotisations, résiliations unilatérales, etc...).

L'acquisition d'un nouvel outil de gestion des véhicules de service (boîte à clés), dans le but de fluidifier le processus de réservation et d'assurer un suivi optimisé du parc automobile.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2023

Le **budget 2023 du service des moyens généraux** s'élève à 2,3 M€ dont 1,6 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 707 K€ pour les dépenses d'investissement.

Les **plus gros postes de dépenses** de fonctionnement concernent le nettoyage des locaux, les dépenses liées à la consommation en électricité.

Le **budget 2023 du parc automobile** s'élève à 31 000 € de frais d'entretien et réparations et 15 000 € pour les dépenses de carburant. On constate une diminution notable de ces dernières, résultante de l'investissement important d'ACCM dans l'acquisition de véhicules électriques.

En 2023, le **standard a traité plus de 14 000 appels** téléphoniques, courriels, représentant une moyenne de 1 166 par mois. Depuis octobre 2023, en complément des distributions effectuées sur le territoire, le standard d'ACCM assure un service de distribution de sacs jaunes aux usagers.

LES PERSPECTIVES 2024

Pour les mois à venir dans le cadre du projet d'administration déployé à ACCM, le service des Moyens généraux a pour projets majeurs :

L'animation d'un groupe de travail transversal sur l'accueil et la relation aux usagers, devant déboucher sur des actions opérationnelles dans l'ensemble du champ étudié : accueil physique, appels téléphoniques, courriers et courriels, meilleure prise en compte des besoins et retours, enquêtes de satisfaction, etc...

L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du courrier, permettant de répondre aux enjeux du numérique, de la dématérialisation et de s'inscrire pleinement dans l'ambition de proximité et de réactivité auprès des usagers.

Un **concours à une clarification de certaines missions** aujourd'hui partagées entre services : petit matériel sécurité, protocole, etc...

DIRECTION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023
115 340 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 106 000 M€
Dépenses budget principal : 83 757 M€
Budget de l'eau : 5 688 M€
Budget de l'assainissement : 5 511 M€
Budget des transports : 11 045 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023
120 192 M€

Recettes réelles de fonctionnement 120 192 M€
Recettes budget principal : 90 014 M€
Budget de l'eau : 8 775 M€
Budget de l'assainissement : 9 903 M€
Budget des transports : 11 500 M€ dont 4 198 M€ de subvention d'équilibre

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023
18 307 M€

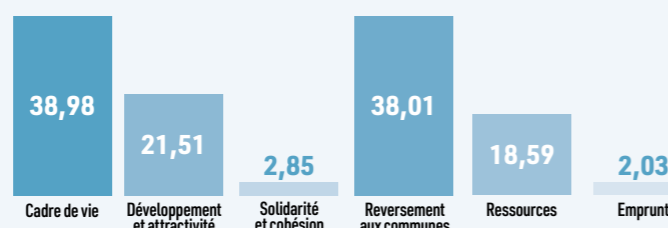
Dépenses réelles d'investissement: 15 976 M€
Dépenses budget principal : 9,46 M€
Budget de l'eau : 1,84 M€
Budget de l'assainissement : 4,6 M€
Budget des transports : 0,64 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023
19 663 M€

Recettes réelles d'investissement 10 324 M€
Recettes budget principal : 6,34 M€
Budget de l'eau : 0,43 M€
Budget de l'assainissement : 3,49 M€
Budget des transports : 0,55 M€

POLITIQUES PUBLIQUES

DÉPENSES RÉELLES 2023 EN MILLIONS D'EUROS



ESPACE PUBLIC



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Petit rappel de contexte : en 2021, une mission développement durable a été créée à ACCM. Elle a vocation à porter différents projets et à travailler de concert avec le PETR du Pays d'Arles, notamment pour l'actualisation et le suivi du PCAET (Plan climat air énergie territorial).

De 2023, on retiendra essentiellement :

- ▶ Eau des villes - eau des champs.
- ▶ PCAET.
- ▶ Le bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES).
- ▶ Label territoire durable, une COP d'avance.



EAU DES VILLES EAU DES CHAMPS

▶ Projet initié en 2023, "Eau des villes, eau des champs" permet aux citoyens et aux enfants de plusieurs écoles de rencontrer les acteurs du monde agricole et de comprendre les enjeux liés à la ressource en eau de la Haute Crau, ou plus simplement, d'où vient l'eau qui coule de nos robinets.

Débatte, s'exprimer et réfléchir avec les élus, les citoyens, le monde agricole et les gestionnaires de canaux, tel est le cœur du projet. Mais au-delà, il permet de faire émerger des propositions d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la Haute Crau.

Ce projet, financé à 70 % par l'Agence de l'eau, est porté par la Communauté d'agglomération et animé par le Centre permanent d'initiatives à l'environnement du Pays d'Arles (CPIE) et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

PCAET ET BILAN CARBONE

▶ En 2023, les grandes orientations stratégiques du plan climat ont été mises en perspective, grâce notamment à trois ateliers TEPOS (Territoire à énergie positive) organisés pour les trois Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays d'Arles et par le PETR du Pays d'Arles.

À ces occasions, élus et techniciens ont apporté leur contribution à la stratégie de développement des énergies renouvelables qui permettront de réduire l'empreinte carbone du territoire : géothermie, éolien, photovoltaïque solaire ou thermique, bois énergie sont quelques-unes des réponses qui permettent de relever le défi du changement climatique.

À l'échelle de notre collectivité, il est obligatoire d'évaluer les quantités d'émissions de gaz à effet de serre générées par l'exercice de nos compétences.

▶ Un bilan de ces émissions a été engagé fin 2023 pour permettre d'identifier les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre et définir la stratégie qui permettra de les réduire.



LABEL TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE

▶ Le choix a été fait, en 2023, d'engager ACCM dans la démarche de labellisation proposée par la Région Sud et l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE).

Ce label régional permet aux collectivités de **décliner au niveau local les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan climat régional.**

Selon l'engagement de chaque candidat, un jury attribue un niveau de récompense sur une échelle de 1 à 4, précédé d'une première reconnaissance pour les territoires nouvellement engagés.

Un dossier de candidature a été déposé, dont le résultat sera connu en 2024.



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RECONSTRUCTION DE LA DÉCHÈTERIE ARLES-TRINQUETAILLE

▶ Avec un montant d'investissement de **1 400 000 € TTC** consacré à la rénovation totale de la déchèterie Arles-Trinquetaille, la Communauté d'agglomération a considérablement amélioré le service rendu aux usagers, tout en faisant la démonstration de son engagement en faveur de l'accueil, des conditions de travail des agents, de la prévention, de la valorisation des déchets et du réemploi des objets récupérables.

De juillet à décembre 2023, le succès de ce service complètement rénové s'est confirmé avec **27 340 visites**.



Inauguration de la nouvelle déchèterie Arles-Trinquetaille le 22 septembre 2023.

▶ L'État a financé les travaux de la déchèterie Arles-Trinquetaille à hauteur de **579 762 €**, soit 50 % de subventionnement aux titres de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du Plan de relance et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

▶ Dans la continuité des travaux réalisés sur le site Arles-Trinquetaille, à compter de mi-décembre 2023, ACCM a lancé un autre important programme de travaux évalué à **1 560 000 € TTC**, pour la mise en conformité de son réseau des déchèteries pour les sites de Boulbon, Raphèle-les-Arles, Saint-Martin-de-Crau, Salin-de-Giraud et Tarascon.

Les conditions d'utilisation pour les usagers et les conditions de travail des agents ACCM se sont nettement améliorées avec des dispositifs normés contre les risques de chute, une nouvelle signalétique, la mise sous alarme de sites, mise à niveau de la sécurité incendie, etc...

Les déchèteries deviennent un maillon essentiel de la gestion des déchets sur le territoire. En effet, 38 % des déchets pris en charge par ACCM en 2023 ont transité par le réseau des déchèteries.

SERVICE INFO COLLECTE

▶ Par simple appel téléphonique ou message électronique, le service Info Collecte est un outil très utilisé par les usagers du territoire pour des prestations de ramassage de végétaux ou d'encombrants à domicile. En 2023, ce service de proximité a géré **4 129 appels** toutes demandes confondues et distribué **3 922 cartes** d'accès déchèterie.

COMPOSTAGE

▶ La Communauté d'agglomération distribue gratuitement un composteur aux usagers ayant un jardin dans le cadre de deux campagnes annuelles au printemps et à l'automne. En 2023, **884 composteurs** ont été distribués lors de la distribution annuelle et dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, selon la répartition suivante :

- 384 composteurs distribués à Arles**
- 278 composteurs à Saint-Martin-de-Crau**
- 179 composteurs à Tarascon**
- 21 composteurs à Boulbon**
- 15 composteurs aux Saintes-Maries-de-la-Mer**
- 7 composteurs à Saint-Pierre-de-Mézoargues**

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

▶ Afin d'accompagner la réduction des déchets et d'améliorer la qualité du tri sélectif, les conseillères de prévention et du tri d'ACCM mènent des actions de sensibilisation auprès des usagers dans l'objectif d'informer sur l'importance du geste de tri. Tout au long de l'année, dans le cadre d'**ateliers "Zéro déchet"**, ces agents procèdent à des opérations et ateliers d'information auprès des particuliers comme en milieu scolaire, pôle jeunesse, centres de loisirs ou associatif.



La déchèterie de Tarascon après les travaux de mise en conformité.



Un des ateliers "Zéro déchet" animés par les conseillères de prévention et du tri au Centre jeunesse de Tarascon.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

▶ ACCM est devenue **membre d'une Société publique locale (SPL)** en association avec d'autres collectivités, en vue de disposer d'un centre de tri des emballages performant qui permettra d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives sur le territoire.

▶ Depuis septembre 2023, ACCM a mis en place un traitement plus vertueux de ses déchets. Désormais **50 % des ordures ménagères collectées sur Arles et Saint-Martin-de-Crau sont incinérées** ce qui permet de produire de la chaleur et de l'électricité, les encombrants des déchèteries faisant également l'objet d'une valorisation énergétique (combustible solide de récupération).

EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2023 est marquée par l'approbation des objectifs et enjeux des schémas directeur de l'eau et de l'assainissement lors du conseil communautaire du 9 novembre 2022. Cette approbation confirme la volonté des élus de structurer et sécuriser un territoire face à ses besoins en eau et protection de ses milieux aquatiques.

L'année 2023 a également été marquée par la réalisation de plusieurs opérations de travaux de renouvellement des canalisations sur l'ensemble des communes.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EAU & ASSAINISSEMENT

▶ La commission consultative des services publics locaux d'eau et d'assainissement a été l'occasion en 2023 d'organiser une visite de la station d'épuration de la Montcalde à Arles.

▶ En parallèle s'est déroulée la poursuite de recherches de fuites avec renouvellement de canalisations d'eau potable sur Arles par le délégataire ACCM Eau.

▶ Conformément aux engagements contractuels, les actions de recherche de fuite au travers d'outils de plus en plus performants se poursuivent.

▶ **Sur Arles plus d'une centaine de rues ont fait l'objet de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.**

▶ **Plus de 500 fuites ont été traitées** sur conduites ou branchements d'eau potable sur l'année 2023. Un rendement des réseaux d'eau potable qui s'améliore et qui cache néanmoins des disparités importantes entre Arles et les autres communes du territoire.



© Michel Serra

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▶ Depuis 2016, les missions du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) se sont organisées et renforcées. En 2023, **309 contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs** ont été effectués par le délégataire ACCM assainissement sur l'ensemble des communes avec 50 installations mises aux normes.



© DR

DES CHANTIERS DE MODERNISATION ET D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Tarascon

▶ Renouvellement de 270 mètres linéaires de canalisations d'eau potable et eaux usées entre les rues Prudhon et le NPNRU du quartier des Ferrages.

Saint-Martin-de-Crau

▶ Les réseaux d'eau potable et d'assainissement du chemin de l'Ormeau et de l'avenue César Bernaudon ont concerné près de **850 mètres** linéaires de renouvellement de canalisations.

Arles, les chantiers ont concerné les sites suivants :

- ▶ Impasse Stalingrad avec **160 mètres** linéaire.
- ▶ Rue du Vigueirat pour **72 mètres** linéaires.
- ▶ Avenue Victor Hugo **250 mètres** linéaires.
- ▶ Rue Basch **260 mètres** linéaires.
- ▶ Rue Gallillée **40 mètres** linéaires.
- ▶ Chemin de Brissy **15 mètres** linéaires.

Les Saintes-Maries-de-la-Mer

▶ ACCM a entrepris des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier de Malagroy pour **150 mètres** linéaires.

▶ **Au total, les montants d'investissement mandatés en 2023 s'élèvent à 6,2 M€ HT.**

▶ **Eau : 2,7 M€ HT.**

▶ **Assainissement collectif : 3,5 M€ HT.**

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PLUVIAL ET INFRASTRUCTURES

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES ARCHES ET L'AVENUE DU MARÉCHAL JUIN DE LA ZONE "CAP FOURCHON" A ARLES

► Projet structurant d'ACCM, la requalification de la zone Fourchon poursuit son avancement. À la suite des études du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et des études techniques préliminaires, ce projet, estimé à plus de 8 M€, a notamment les objectifs suivants :

- **Révéler un boulevard urbain structurant.**
- **Recalibrer la voie :** réduire la largeur de chaussée pour faire ralentir les véhicules, offrir des trottoirs plus généreux au revêtement de sol différencié de la chaussée.
- **Intégrer une piste cyclable** bidirectionnelle reliant le centre-ville et Pont-de-Crau (SDV).
- **Mettre en place un traitement paysager spécifique et identifiable.**
- **Organiser et optimiser le stationnement et les zones de déchargement poids-lourds.**
- **Conforter les franchissements des canaux.** Un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre a ainsi été élaboré en 2023 et sera attribuée en 2024. Elle est estimée à 375 000 €.

DIAGNOSTIC DES VOIRIES ET DU PATRIMOINE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

Lancement d'une consultation afin d'établir un diagnostic de l'état des voiries et du patrimoine des zones d'activités économiques de la Communauté d'agglomération.

► La démarche engagée vise à effectuer un relevé des dégradations de surface et des déformations ainsi que le relevé photographique de la chaussée et de son environnement. L'objectif est de mettre en place un système d'évaluation et de suivi des chaussées et de leurs attributs permettant d'appréhender globalement leur qualité, d'apprécier leur évolution dans le temps pour définir, programmer et budgétiser les interventions nécessaires en fonction du niveau de service attendu. **Montant 46 740 € TTC.**



CRÉATION D'UNE LIAISON DE LA RUE GALILÉE VERS LA RUE RAINARD EN ZONE NORD À ARLES POURSUITE DES ÉTUDES ET ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

- Subvention CD 13 de 336 000 € HT.
- Mission de maîtrise d'œuvre attribuée au BET Cerretti pour de 22.977 € HT.
- **Marchés de travaux**
Lot 1 Voirie-Réseaux humides
Groupement Guintoli SAS (mandataire)
Masoni SA pour 452 933 € HT.
Lot 2 Réseaux secs/éclairage public
Citéos pour 66 023 € HT.
Lot 3 Espaces verts
Serpe pour 24 200 € HT.

Démarrage des travaux en 2024.

REPLACEMENT DALLES EFFONDREES SUR LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES SALIN-DE-GIRAUD (hors boulevard Tounayre)

Montant 112 000 €.

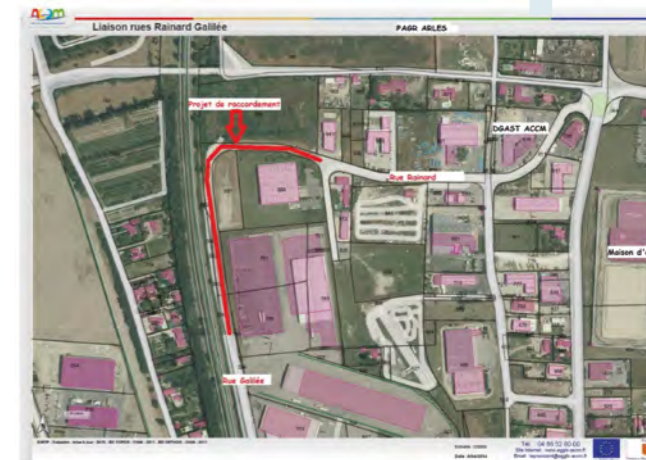
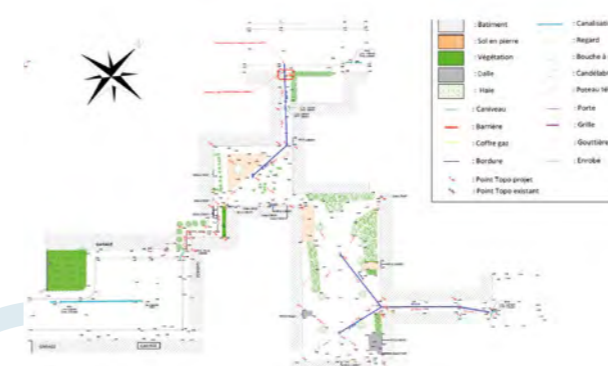


MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU PLUVIAL QUARTIER DE LA ROQUETTE A ARLES

► Ces travaux ont permis de résoudre les problématiques d'inondation des riverains lors des pluies. **Montant 11 000 €.**

MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU PLUVIAL IMPASSE DES FAUVETTES QUARTIER BARRIOL À ARLES Montant 17 000 € HT.

► Mise en conformité des martellières quais Arles (GEPU) **Montant 48 000 €.**



RÉFÉCTION CHAUSSEE RUE DES COMPAGNONS ZAE CABRAU À SAINT-MARTIN-DE-CRAU

► Réfection pluvial et revêtement de chaussée de la placette rue des Compagnons et réfection

du revêtement de chaussée rue des Compagnons à Saint-Martin-de-Crau. **Montant 100 000 € TTC.**



RÉFÉCTION PLUVIAL ET REVÊTEMENT DE CHAUSSEE RUE GAY LUSSAC À SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Montant 75 000 € TTC.

MISES À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Prestations tous corps d'état pour des travaux de :
- **Mise en sécurité** du domaine public routier ou bâti.
- **Amélioration des accessoires de voirie**, éclairage public, signalétique, mobilier urbain.
- **Mise à niveau** des stations électromécaniques et réseaux de défense incendie.
- **Entretien / maintenance** stations.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE COURANTES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- **Rondes techniques et contrats de maintenance** préventive, compris petites réparations.
- **Consommations électriques et d'eau** des stations électromécaniques, de l'éclairage public, des sanitaires.
- **Faucardage** des fossés et bassins de rétention (compensation de l'imperméabilisation des voiries).
- **Entretien** sanitaires et contrat de maintenance technique, géodétection, relevés géométriques, études géotechniques.
- **Redevances** occupation du domaine public.

AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DU TERRITOIRE



© Rémi Benali

GRANDS PROJETS

LES PAPÈTERIES ÉTIENNE

- ▶ Poursuite du projet de réhabilitation des bâtiments sur le secteur ouest de l'ancienne friche des Papèteries Étienne : Shed et grande halle.
- ▶ Publication du dossier de consultation des entreprises en juin 2023 pour attribution des neufs lots de travaux prévus pour cette opération de réhabilitation.
- ▶ Préparation du chantier en janvier 2024 et début des travaux en février 2024.
- ▶ Élaboration et validation en fin d'année 2023 d'un plan guide sur l'ensemble du site de la friche des Papèteries accompagné d'une expertise économique.
- ▶ Validation du lancement en 2024 d'une mission de maîtrise d'œuvre sur la première phase du projet dédiée à la réalisation d'un parc d'activités et d'une zone de plein air et de loisirs sur l'ancien secteur industriel entre le Rhône et l'avenue de Camargue.

AFFAIRES FONCIÈRES

Pas d'acquisition par ACCM au titre du pôle grands projets en 2023.

Partenariat avec l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca).

Convention Habitat multi-sites

- ▶ Consultation opérateur sur le site de l'Auberge des Épis à Saint-Martin-de-Crau infructueuse et validation d'un projet de reprise mené par Famille et Provence. Vente du site et permis de construire prévu pour le 1^{er} semestre 2024.
- ▶ Lancement en 2023 d'une consultation opérateur relative au terrain Pharisien à Arles (Sud de Barriol / 6 000 m²). Le promoteur SAGEC a été retenu pour la réalisation d'une opération de 56 logements, dont 18 en locatif social et 5 en accession sociale. Vente et dépôt de permis prévus en 2024.

Développement du Sud Arlésien - quartier du port à Arles et de sa maîtrise foncière préalable

- ▶ Premier avenant à la convention d'anticipation foncière portant l'enveloppe financière de la convention à 10 M€.
- ▶ Trois acquisitions par l'EPF en 2023, soit 2 841 m² et une montée en puissance prévue pour l'année 2024 avec la captation de grandes emprises sur le secteur.
- ▶ Réflexion sur la mise en œuvre d'une convention d'intervention financière à vocation économique sur deux secteurs arlésiens pour permettre de maîtriser certaines parcelles en vue d'une optimisation des zones économiques.

ACTION CŒURS DE VILLE DE VILLE PETITE VILLE DE DEMAIN

Action cœur de ville II, un projet de requalification des entrées des villes d'Arles et de Tarascon

▶ Lauréates depuis 2018 du programme "Action cœur de ville", démarche homologuée en 2020 en Opération de revitalisation de territoire (ORT), les villes d'Arles et de Tarascon ont d'ores et déjà pu entreprendre de nombreux projets selon différentes thématiques qui ont transformé le visage de leur centre-ville et amélioré le cadre de vie de leurs habitants. Dans cette continuité, soucieuse de la qualité de vie de ses habitants et usagers, les villes ont répondu activement au second volet du programme "Action cœur de ville" dont les secteurs portent sur les entrées de ville parties prenantes d'un périmètre d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) élargi. Dans la continuité de cette dynamique pour lesquels de nombreux projets sont en cours de réalisation, les deux villes ont signé le 20 décembre 2023 le volet II d'Action cœur de ville.

Le programme Action cœur de ville II vise, pour la période 2023-2026, un élargissement du périmètre de déploiement des plans d'action des villes, au-delà du périmètre initial concentré sur le centre-ville, (si les signataires de la convention en expriment le souhait).

Aux quartiers de gare, dès lors que ceux-ci sont urbanisés, que cette intégration est cohérente avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et que cela soit réalisé dans une démarche de transition écologique.

Aux secteurs "entrées de ville" à requalifier dans les principes de la sobriété foncière : la définition du périmètre concerné s'appuie sur une forte volonté de la/les villes et de l'EPCI. Elle est réalisée au niveau local en articulation avec l'objectif de revitalisation du centre-ville. L'extension du périmètre "entrées de villes" concerne uniquement des terrains situés dans un secteur déjà urbanisé et doit respecter les objectifs suivants :

- ▶ Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols.
- ▶ améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- ▶ Éviter de porter atteinte au commerce du centre-ville.
- ▶ Anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation.
- ▶ Démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.

Ainsi, dans l'idée de transformer leurs coupures urbaines en coutures urbaines, les villes d'Arles et de Tarascon s'emploient à requalifier l'axe Stalingrad-Lamartine en intégrant le futur Pôle d'échange multimodal de la gare et la ZAE de Fourchon pour la première et les casernes Kilmaine et l'entrée de ville depuis Beaucaire via le passage sur le Rhône pour la seconde.

En effet, ces projets permettront de recycler et valoriser un foncier patrimonial existant tout en pacifiant et sécurisant les différents flux des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

"Petites villes de demain", un projet de redynamisation du cœur de ville Saint-Martinois

Adhère au programme Petites villes de demain depuis avril 2022, la commune de Saint-Martin-de-Crau s'est pleinement inscrite dans ce dispositif qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire en premier lieu dans l'élaboration d'une convention constituant une feuille de route pour la municipalité.

Depuis son adhésion, 3 études ont été engagées sur la commune. Elles portent sur les volets revitalisation commerciale (finalisée), sur le volet habitat et sur le volet centralité et transition écologique. Une partie des projets sera présentée lors d'une réunion publique courant 2024.

La signature de la convention "Petites villes de demain - 2024-2026" est prévue courant 2024, avant d'engager, avec le soutien des partenaires signataires, la phase opérationnelle des projets envisagés.

Les villages de Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et des Saintes-Maries-de-la-Mer retenus au dispositif "Villages d'avenir" le 21 décembre 2023

Annoncé le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Les trois villages de la Communauté d'agglomération ont souhaité intégrer ce programme qui vise à intégrer les territoires non couverts par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industries, Avenir montagnes programme.

Ce dispositif, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), met à disposition des collectivités lauréates une ingénierie sur mesure, ainsi que le dispositif des volontaires territoriaux en administration.



RÉNOVATION URBAINE

RENOUVELLEMENT URBAIN

Deux projets de renouvellement urbain des quartiers de Barriol à Arles et centre-historique Les Ferrages à Tarascon vont développer une dynamique autour du cadre de vie, de l'habitat, des équipements publics et commerciaux avec et pour les habitants. ACCM porteur de projet a élaboré un programme d'actions partagé avec les partenaires et les habitants pour chaque quartier.

À Arles (Barriol), ACCM conjointement avec la ville a travaillé sur la construction d'un projet partagé qui répond aux nombreux enjeux et attentes de ce quartier, à hauteur de 120 M€. Un projet ambitieux présenté en septembre 2021 auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), puis en comité d'engagement national le 9 mai 2022 et en comité de pilotage restreint du 28 novembre 2023. La convention sera signée courant 2024. Ce futur projet repose sur les objectifs suivants :

- Retisser les liens du territoire avec le quartier.
- Redonner de la valeur d'usage et retrouver des aménités urbaines au quartier.
- Insuffler de nouvelles dynamiques sociales, économiques et culturelles.
- Améliorer et diversifier l'habitat au bénéfice des habitants.
- À Tarascon, un projet d'investissement à hauteur de 14 M€ a été validé le 16 octobre 2020 en comité d'engagement régional. Une convention a été signée le 27 juillet 2022. Une réunion publique et des ateliers de concertation se sont déroulés le 20 décembre 2023. Les objectifs et orientations du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier centre-historique Ferrages expriment l'ambition conjointe d'ACCM et de la commune de Tarascon de répondre aux dysfonctionnements du quartier centre-historique Ferrages éligible en agissant sur plusieurs leviers :
 - Soutenir l'attractivité des territoires aussi bien résidentielle que commerciale.
 - Améliorer la gestion des flux et le stationnement des véhicules pour ouvrir les quartiers sur la ville et optimiser leur fonctionnement interne.
 - Favoriser les liens sociaux par la mise en place d'échanges entre les acteurs des quartiers (acteurs économiques, associatifs en lien direct avec les habitants) ainsi que la mixité sociale et intergénérationnelle.

HABITAT

LANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLH EN VUE DE L'ÉLABORATION DU 3^{ème} PLH D'ACCM

L'actuel PLH se terminait fin 2022. ACCM a donc sollicité, et obtenu, l'autorisation du Préfet pour le proroger de deux ans, soit jusqu'à fin 2024.

Les 2 années 2023-2024 sont mises à profit pour construire le troisième PLH d'ACCM. En parallèle, la délégation des aides à la pierre de l'État a également été prorogée d'un an renouvelable une fois.

PARC PUBLIC : FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

17 % des objectifs annuels de l'État

30 logements locatifs sociaux (LLS) ont été agréés en 2023, alors que l'objectif Solidarité et renouvellement urbain (SRU) de production de logements sociaux était de 173.

Pour mémoire, la commune de Tarascon était exemptée d'objectifs de production sur la période triennale 2023-2025. L'année 2023 marque une très forte diminution de la production après plusieurs années de production supérieure aux objectifs. Cela s'explique notamment par une crise profonde du secteur du logement, due à des facteurs conjoncturels comme la hausse des coûts des matières premières, des matériaux de construction et des taux d'intérêt ou d'autres plus structurels comme la pénurie de main d'œuvre dans le bâtiment.

Il convient cependant de noter que la loi 3DS de fin 2022 supprime la date butoir de 2025 pour l'atteinte du taux de 25 % des résidences principale. Les objectifs vont donc être étalés sur une durée plus longue. Cela entraînera mécaniquement, à partir de 2023, une diminution des objectifs annuels.

Les 30 logements locatifs sociaux (LLS) agréés, situés sur la commune d'Arles, ont bénéficié d'une subvention de 226 000 € au titre des fonds délégués de l'État dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre entre l'État et ACCM.

La subvention sur fonds propres d'ACCM, d'un montant de 100 000 € sera proposée au vote du conseil communautaire d'ACCM en 2024, le nombre de LLS définitif étant susceptible d'évoluer.

PARC PRIVÉ

OPAH-RU "Arles cœur de ville" et "Cœur de ville de Tarascon"

Le démarrage officiel de ces deux dispositifs a eu lieu le 1^{er} juin 2021. L'un porte sur le centre-ancien d'Arles et l'autre porte sur le centre-ancien de Tarascon. Ces deux dispositifs d'OPAH-RU, d'une durée de 5 ans (2021-2026), s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en cours d'Action cœur de ville (ACV). Ils en constituent d'ailleurs le volet habitat. Pour Tarascon, l'OPAH-RU s'inscrit également dans la stratégie d'intervention NPNRU. Les OPAH-RU d'Arles et de Tarascon interviennent particulièrement dans les domaines de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé afin de traiter les situations résiduelles de dégradation importante.
- La réduction de la vacance, en particulier dans le parc de logements dégradés.

L'incitation à la rénovation privée des immeubles et logements. Les aides, qu'elles soient financières ou sous forme de conseils, s'appliquent aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires.

L'amélioration du parc via des aides à la réhabilitation des logements en matière d'habitabilité, de décence, de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration thermique, ainsi que d'adaptation du parc au vieillissement et/ou au handicap.

La production d'une offre locative répondant à la demande, notamment avec des loyers accessibles aux habitants en place (loyers maîtrisés).

La participation financière prévisionnelle aux travaux, pour 5 ans (2021-2026), des partenaires (ACCM, Anah, Région Sud PACA, Département 13, ville d'Arles, ville de Tarascon, Action logement, Banque des territoires) à ces dispositifs, s'élève :

3 276 069 €, dont 708 987 € d'ACCM pour l'OPAH-RU "Arles cœur de ville".

4 422 074 €, dont 1 048 343 € d'ACCM pour l'OPAH-RU "Cœur de ville de Tarascon".

En 2023, les actions de ces 2 OPAH-RU se sont renforcées avec :

La tenue de 10 points mensuels OPAH-RU.

Les actions de communication (forum Habitez bien, habitez malin Arles (juin 2023), Soirée investisseurs Action logement Tarascon (novembre 2023), mailing OPAH-RU Arles, affichage des aquilux ou bâches sur les chantiers).

L'augmentation du nombre de dossiers engagés.

Le développement de l'articulation de l'action de lutte contre l'habitat indigne, notamment entre la ville d'Arles et l'opérateur Conventions d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

L'avancement des volets de Renouvellement urbain (RU) de ces Conventions d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU), particulièrement celle concernant Tarascon. Les résultats 2023, au niveau du suivi-animation, sont les suivants :

29 logements ont été aidés financièrement (dont 26 ont fait l'objet de travaux en faveur du développement durable et des économies d'énergie), soit : 1 090 261 € de subventions tous financeurs confondus, dont 693 434 € de fonds Anah délégués à ACCM et 179 641 € de fonds propres ACCM, sur 1 829 213 € TTC de travaux (60 % étant le taux de subvention moyen sur le TTC). Le gain énergétique moyen entre avant-après travaux étant de 50 %.

Diffus

En diffus, soit hors OPAH-RU, ACCM aide des propriétaires à financer des travaux de rénovation de leur logement, grâce à ses fonds délégués par l'Anah.

En 2023, 318 724 € de subvention sur les crédits Anah, délégués à ACCM, ont été accordés à des projets de travaux sur le territoire d'ACCM (23 logements concernés pour 572 193 € de travaux HT), 56 % étant le taux de subvention moyen sur le HT.

Les subventions octroyées l'ont été à destination de propriétaires occupants sous conditions spécifiques et pour des travaux de rénovation globale ou énergétique ou d'adaptation de leur logement.

Copropriété des Ferrages à Tarascon

Les copropriétés constituent un des enjeux majeurs du 2^{ème} PLH d'ACCM 2017-2022 (prorogé de 2 ans). La copropriété "Les Ferrages du Cours" à Tarascon connaît de graves difficultés. Depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part d'ACCM. Elle a besoin d'être accompagnée dans un processus de redressement qui permettra, dans un premier temps, d'améliorer le fonctionnement, la gestion et la situation financière de la copropriété, puis, une fois ce cadre consolidé, d'engager progressivement la requalification durable de la copropriété. En 2020, la connaissance de cette copropriété s'est précisée grâce à un diagnostic flash copropriété produit par l'ADIL 13. Une des conclusions de ce diagnostic a été de confirmer l'orientation vers un plan de sauvegarde. Aussi, depuis, un plan de sauvegarde, est en train de se construire pour cette copropriété. Un arrêté préfectoral portant création de la commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde a été pris le 5 juillet 2021.

Un appel d'offres a été lancé au mois de juin 2021 pour la réalisation d'une étude action pour l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété, lequel a été déclaré sans suite, faute d'offre acceptable. Un nouvel appel d'offres a été lancé en 2022. Le marché a été résilié pour motif d'intérêt général le 16 mars 2023. Un nouveau marché est en cours de lancement et devrait être attribué dans le courant de l'été 2024.

Permis de louer

La Communauté d'agglomération ACCM a engagé en 2020 une réflexion sur l'opportunité de mettre en place, à titre expérimental, dans un premier temps, à Tarascon, un dispositif "permis de louer".

En janvier 2022, ACCM a délibéré, dans ce sens, pour la mise en place du "permis de louer" à partir du 27 juillet 2022, pendant 1 an. Ce dispositif, attendu par la ville de Tarascon et porté par ACCM, consiste en une autorisation préalable à la mise en location sur un périmètre défini. Pour sa première année, la zone choisie est celle du centre ancien de Tarascon, correspondant au périmètre du quartier politique de la ville, comprenant la copropriété des Ferrages.

À la suite d'un bilan positif issu d'une évaluation en avril-mai 2023, il a été reconduit en cohérence avec la durée (31 mai 2026) et le périmètre (centre historique élargi) de l'OPAH-RU. D'autres communes d'ACCM pourraient être intéressées par la mise en place de ce dispositif.

Les chiffres 2023

- 243 dossiers déposés depuis le début du dispositif, soit environ 15 par mois.
- 60 % des logements visités ont fait l'objet de travaux d'amélioration avant l'obtention du permis.
- Seulement 3 % de refus grâce à un suivi efficace des dossiers pour faire réaliser les travaux (pédagogie, suivi régulier).
- 1 arrêté préfectoral de sanction pour non-dépôt.

À Noter : la mise en place d'un partenariat ACCM avec la CAF des Bouches-du-Rhône devrait permettre d'aboutir à la signature d'une convention d'échange de données dans le courant de l'année 2024.

"Petites villes de demain" à Saint-Martin-de-Crau



La commune de Saint-Martin-de-Crau a été retenue dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain", en décembre 2020. Le travail, en 2021, entre les

différents services de la ville, d'ACCM et des partenaires a permis d'aboutir à une convention d'adhésion, validée en conseil communautaire le 27 octobre 2021. Cette convention a été signée par les partenaires (État, Anah, BDT/CDC, ville de Saint-Martin-de-Crau, ACCM, CD 13, CCI du Pays d'Arles, CMAR PACA) le 20 avril 2022. Dans ce cadre, une étude habitat privé a été envisagée, en vue de la mise en place d'un dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. Pour ce faire, une consultation a été rédigée puis lancée sur la seconde partie de l'année 2022. Depuis le 16 février 2023, l'étude est en cours (Phase 1 Diagnostic finalisé et validé / Phase 2 Définition du cadre opérationnel en cours). Des arbitrages sont en cours avec les services de la commune de Saint-Martin-de-Crau pour permettre l'aboutissement opérationnel de cette étude.

GENS DU VOYAGE

Gestion de l'aire d'accueil d'Arles dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP)

- 23 emplacements pour 46 caravanes.
- Un taux d'occupation de 34 %, en forte baisse par rapport à 2022.
- Le public reste jeune avec 48 % de la population qui a moins de 25 ans et 72 % des personnes accueillies ont moins de 40 ans.

Quelques données de fréquentation

- 71 caravanes (107 en 2021. 72 en 2022).
- 169 personnes (172 en 2021. 116 en 2022).
- Durée moyenne du séjour 46 jours (108 en 2021. 112 en 2022.)

L'année 2023 a été marquée par une durée moyenne de séjour en nette baisse, due à l'augmentation très importante du coût de l'électricité pour les usagers de l'aire.

Suivi du lancement de la démarche visant à construire une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau avec un démarrage des travaux escompté début 2025.

Suivi de la révision du Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage.



MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET POURSUITE DE L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DU PARC PRIVÉ

Observatoire de l'habitat

L'observatoire de l'habitat a été mis en place en 2019 et confié à l'ADIL 13 dans le cadre de la convention entre ACCM et l'ADIL 13.

En 2023, le travail de l'ADIL 13 a essentiellement porté sur la finalisation du bilan du PLH en vue de sa révision et de la préparation du prochain PLH d'ACCM et sur la production d'un cahier ACCM sur les marchés de l'habitat (constructions neuves, accession dans l'ancien, VEFA, accession sociale à la propriété).

Poursuite de l'observatoire des loyers du parc privé. Missionnée par ACCM, l'ADIL 13 observe et analyse l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. En 2023, le loyer médian tous types confondus (appartements et maisons) est de 9,8 € / m².

Les autres missions de l'ADIL 13 ont aussi été poursuivies, notamment les permanences juridiques pour les habitants d'ACCM.

SOUTIEN AUX ACTIONS D'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Dans le cadre du PLH, l'orientation 4 "répondre aux besoins de logements spécifiques", et son action 2 "renforcer et adapter l'offre en hébergement d'urgence, logements d'insertion et logements adaptés", ont pour objectif de renforcer l'offre en hébergement d'urgence et en hébergement pérenne pour les publics fragilisés. Pour ce faire, ACCM a soutenu financièrement trois opérations, à hauteur de 62 000 € au total, soit :

50 000 € pour la maison Copernic (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Centre d'hébergement d'urgence) du Groupe SOS.

6 000 € pour l'accompagnement social de la résidence sociale "La garrigue" par Alotra.

6 000 € pour le service d'accueil d'hébergement de femmes victimes de violences (SAHFEVVI) par l'association Maison d'accueil.

POLITIQUE DE LA VILLE



© Michel Serra

La politique de la ville est la politique publique de solidarité conduite par l'État et les collectivités afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté (quartiers prioritaires ville - QPV), où les revenus des habitants sont les plus faibles. Le contrat de ville 2015-2023, localement mis en œuvre par ACCM, est arrivé à son terme le 31 décembre 2023. Le dernier trimestre 2023 a donc été une période d'élaboration du contrat de ville 2024-2030, qui a été approuvé le 28 mars 2023.

Les quatre QPV du territoire ACCM regroupent plus de 13 000 habitants (1 habitant ACCM sur six et près d'un ménage sur deux du parc locatif social). Trois sont situés à Arles à savoir les quartiers de grands ensembles d'habitat locatif social des années 1970 : Barriol, Trébon et Griffeuille et un à Tarascon regroupant le Centre historique et l'ensemble d'habitat collectif des Ferrages.

En 2023, ACCM a financé 317 500 € de subventions dans le cadre du Contrat de ville dont 207 870 € à Arles et 109 680 € à Tarascon (103 actions portées par près de 60 opérateurs différents, majoritairement des associations locales) et 82 000 € hors Contrat de ville dans les champs de la prévention et santé, soit un total de 399 550 €. Ceci avec un large champ d'intervention : cohésion sociale (dont actions éducatives), habitat et cadre de vie (y compris travaux de proximité), emploi et développement économique et prévention de la délinquance, accès au droit et aides aux victimes.

En complément de ces financements, ACCM assure également l'animation de dispositifs associés : sur la réussite éducative, Programme de réussite éducative (PRE) avec 99 enfants suivis en 2023, la santé, Atelier santé ville (ASV), le cadre de vie, Gestion urbaine et sociale de proximité (Gusp) et intervention des bailleurs liée à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la participation des habitants, Fonds de participation des habitants (FPH) et la Maison de justice et du droit d'Arles (MJD), fonctionnement des locaux et gestion de l'accueil avec plus de 7 000 personnes reçues.

AMÉNAGEMENT ET LA MOBILITÉ

SERVICE AMÉNAGEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

Les travaux de réhabilitation sur le Canal de la Haute Crau

Saisie en juillet 2019 par la préfecture, ACCM est mandatée pour engager des travaux d'urgence sur l'infrastructure d'irrigation de l'ASA d'irrigation de la Haute Crau. Les ouvrages concernés par les travaux sont en ruines et menacent de s'effondrer, causant un véritable problème de sécurité pour les personnes et une perte considérable pour les agriculteurs si l'irrigation est coupée pendant la haute saison.

En 2022, le partenariat financier des travaux est fixé et les travaux de réhabilitation sont lancés. Le marché de travaux concerne trois aqueducs situés sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, les aqueducs de Chambremont, du Paty et de la Fourbine. La démolition de l'aqueduc de la Fourbine est réalisée en octobre 2022 pour une remise en service de l'ouvrage en mars 2023 afin d'assurer la période estivale d'irrigation.

À la suite d'une rupture d'alimentation des canalisations à l'automne 2022, un protocole transactionnel est réalisé avec les entreprises de travaux, permettant ainsi de décaler les travaux de réhabilitation des aqueducs de Chambremont et du Paty, à l'automne/hiver 2023/2024.

Le plan de financement

TIERS	TOTAL CHT	CLÉ RÉPARTITION EN %
Comité départemental 13	2 010 000 €	26,70 %
Région Sud (CRET 2019-2021)	955 000 €	12,69 %
Agence de l'eau	336 000 €	4,46 %
État (DSIL 2019)	450 000 €	5,98 %
État (DSIL 2020)	315 000 €	4,18 %
État (Plan de relance 2021)	1 320 000 €	17,54 %
État (DSIL 2022)	161 740 €	2,15 %
Fonds propres - CA ACCM	1 000 000 €	13,28 %
ASA Haute Crau	600 000 €	7,97 %
Grans développement	380 000 €	5,05 %
TOTAL	7 527 740 €	100 %

Prévention des risques

▶ En 2023, ACCM poursuit son engagement en matière de prévention des risques majeurs.

Risques naturels

▶ Face aux risques **d'inondation et de submersion marine**, ACCM participe financièrement au fonctionnement et aux travaux du SYMADREM a qui est confiée la compétence GEMAPI.

▶ Le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'intégration de la commune d'Arles dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côte et dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant **l'érosion du littoral**.

▶ ACCM a également émis un avis favorable au projet de décorsetage des digues du Petit Rhône de première priorité.

▶ Face aux dégâts que peuvent occasionner des **orages de grêle**, notamment sur les cultures, ACCM a également maintenu sa cotisation à Prévigrèle (24 000 €).

▶ À l'occasion des travaux de réhabilitation du canal d'irrigation de la Haute-Crau, une prise d'eau à destination des pompiers a été aménagée à Saint-Martin-de-Crau au niveau des espaces naturels sensibles de Santa-Fé et Chambremont, pour la gestion prévention des risques de **feux de forêts**.

Risques technologiques

▶ **Deux plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) ont précédemment été approuvés à Saint-Martin-de-Crau, pour les établissements industriels EPC et EURENCO. Ces plans visent à réglementer l'urbanisation future autour de ces sites industriels classés "Seveso seuil haut" et à assurer la protection des habitants présents avant l'approbation des PPRT.

▶ Une convention financière a été prise en 2021 entre l'exploitant industriel à l'origine du risque, les collectivités et l'État, en vue du financement des travaux de protection des riverains concernés (ex : vitrages anti-explosion). ACCM avait dans ce sens consigné une première partie des coûts potentiels estimés lui revenant (47 000 €).

▶ En 2023, ACCM augmente sa participation financière en prenant à son compte les 10 % restant à la charge du propriétaire, pour que les financements soient désormais pris en charge à 100 %, afin d'inciter les propriétaires à s'engager dans la démarche.



Préparation à la gestion de crise

▶ La Communauté d'agglomération a recruté un chargé de développement aménagement, prévention des risques et protection de l'environnement, en vue d'assurer notamment les missions de prévention et de gestion des risques majeurs, et élaborer dès 2024 **un plan intercommunal de sauvegarde** (PICS). Face à un événement majeur qui viendrait impacter le territoire (inondation, feux, tempête, accident industriel, etc...), le PICS a deux principaux objectifs :

▶ Organiser la solidarité et la réponse intercommunale en soutien aux communes membres affectées (ex : moyens matériels spécifiques, évacuation d'habitants vers une ville voisine...).

▶ Assurer le maintien ou la reprise des compétences communautaires (ex : eau potable, assainissement, collecte des déchets, transports...).

Affaires foncières et immobilières

▶ ACCM par mobilité interne a recruté une personne sur le poste de chargé de gestion des affaires foncières et immobilières. La maîtrise foncière est nécessaire à la mise en œuvre des projets de service public. C'est un préalable à toute opération aux enjeux juridiques importants.

▶ Réalisation d'opérations foncières dans différents domaines de compétences de l'EPCI : servitudes, incorporations, acquisitions et cessions en lien avec les services opérationnels et les notaires.

▶ Centralisation et gestion des conventions d'occupation avec la CNR et le SYMADREM.

▶ Gestion et renouvellement des conventions d'occupation temporaire et précaire des locaux appartenant à ACCM, comme le Centre médical de Barriol et le site AUDEMA.

Aménagement Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

▶ La Communauté d'agglomération ACCM a transféré la compétence SCOT au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR) par délibération du conseil communautaire le 28 septembre 2004.

▶ Le SCOT en cours d'élaboration depuis 2007 a été arrêté le 24 février 2017.

▶ Les documents du SCOT ont été approuvés le 13 avril 2018 et modifié le 26 avril 2019.

▶ Le SCOT est en cours de révision afin de s'inscrire dans un SCOT valant Plan climat air énergie territorial (PCAET).

▶ Définir des grands enjeux sur le long terme permettra, entre autres, d'évaluer le manque de foncier lié à la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 qui définit un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050 et la problématique de la multiplication des risques inondations et feux de forêt.

▶ La Communauté d'agglomération et les communes membres sont associées à l'élaboration ou la révision du SCOT au travers des commissions SCOT et des groupes de travail dans le cadre d'ateliers de concertation.

MOBILITÉ

▶ La compétence mobilité est une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération. À ce titre, elle est Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'ensemble de son ressort territorial, dans toutes les communes qui la composent. Elle détermine seule sa politique de mobilité et de déplacement, l'organisation des lignes qui sont internes à son territoire et les grands projets structurants. Dans le cadre de son réseau Envvia, ACCM souhaite favoriser l'usage des transports en commun avec pour objectif de favoriser le report modal de la voiture au bus, ou aux modes doux, accompagner le changement de comportement en matière de déplacements, afin de réduire les émissions de CO².

Action phare

▶ Le 21 septembre 2023, le conseil communautaire a attribué le contrat de Délégation de service public (DSP) 2024-2030 à l'opérateur de transport Transdev.

Le contrat a été signé par le président d'ACCM, Patrick de Carolis et par le directeur régional de Transdev Sud, Antoine Séguret.



LE RÉSEAU ENVIA

ACCM est un acteur majeur dans le domaine de la mobilité avec près de 11 M€ dédiés en 2023.

▶ Comme dans tous les réseaux de France, les transports publics ont subi une baisse de la fréquentation du fait de la pandémie et de la crise sanitaire depuis 2020.

Après un inversement de la courbe de fréquentation en 2022, la tendance s'est confirmée en 2023 avec **1,76 M de voyages réalisés**. Le réseau d'ACCM retrouve un niveau de fréquentation d'avant-Covid, ce n'est pas encore le cas partout en France.

2023 étant la dernière année du contrat de DSP, il n'y a pas eu de modifications substantielles de l'offre. Le parc est composé de 66 véhicules (réserve incluse), qui chaque jour, transportent tous les voyageurs, dont près de **3 500 écoliers**, collégiens et lycéens vers leurs établissements scolaires.

Total des kilomètres réalisés : 2 252 732 kms, dont 1 671 778 "commerciaux".

Le développement de la dématérialisation des titres

▶ **Avec le système billettique** les usages des fonctionnalités dématérialisées liés à la validation des titres ont poursuivi leur augmentation en 2023.

▶ **La boutique en ligne** permet aux usagers déjà abonnés de pouvoir recharger leurs titres depuis leur domicile.

▶ **Le ticket SMS** permet de commander et de payer son ticket unité ou son pass journée en envoyant un SMS. Ce service est facturé à l'utilisateur sur sa facture d'abonnement téléphonique au prix en vigueur de la gamme tarifaire, sans surcoût opérateurs mobiles (pris en charge par ACCM).

La consistance du réseau

▶ **7 lignes** urbaines à Arles.

▶ **5 lignes** interurbaines relient villages et communes d'ACCM.

▶ **1 ligne** à Saint-Martin-de-Crau en transport à la demande.

▶ **1 ligne** interne à Tarascon.

▶ **Transport à la demande** à Arles et Saint-Martin-de-Crau.

▶ **15 lignes** à vocation scolaire et ouvertes à tout public.

▶ **1 ligne** avec un vélo triporteur dans le centre-ville d'Arles.

▶ **1 ligne** du dimanche.

▶ **Navettes spéciales** activées pour différents événements organisés : ferias d'Arles, festival Paroles indigo (Tarascon), La nuit des Musées, représentations théâtrales à Arles depuis Saint-Martin-de-Crau...

La prévention des usagers scolaires

▶ ACCM fait de la prévention des usagers scolaires une priorité. Aussi, depuis 2010 en partenariat avec l'ADATEEP du Gard sont organisées dans les collèges, en lien avec l'Éducation nationale, des journées de prévention et de sensibilisation relatives aux bonnes pratiques et bonnes conduites dans les transports.

Il s'agit de **l'Opération sortir-vite**, qui a permis, en 2023, à **614 élèves de 6^{ème}** du territoire, d'être sensibilisés sur les risques existants dans le car et aux points d'arrêts de bus. Ils ont également appris comment évacuer rapidement un véhicule en cas d'incident et il leur a été rappelé l'ensemble des bonnes pratiques et des usages dans les transports en commun (saluer le personnel de conduite et valider son titre en montant à bord, bien s'asseoir et attacher sa ceinture de sécurité...).



Les collèges de 2023 : Morel et Van Gogh à Arles et Cassin à Tarascon - Rencontre des élèves de CM2

► Toujours dans le but de sensibiliser les futurs usagers du réseau de transport, ACCM se rend chaque année dans plusieurs établissements scolaires primaires du territoire. Il s'agit d'aller à la rencontre de classes de CM2 et des élèves qui vont utiliser les lignes du réseau Enviva l'année scolaire suivante lors de leur entrée en sixième. Ces rencontres permettent de rassurer les élèves et de répondre à leurs questions relatives au transport. **212 élèves de CM2 ont été sensibilisés.**

► En complément de ces deux opérations organisées en interne, ACCM participe également avec son délégataire, en tant que partenaire, à la journée de sécurité routière organisée à Saint-Martin-de-Crau par l'ASMPR au collège Charloun Rieu. Lors de cette journée, environ **300 collégiens sont sensibilisés** à la prévention et à la sécurité routière.

Un réseau accessible pour tous

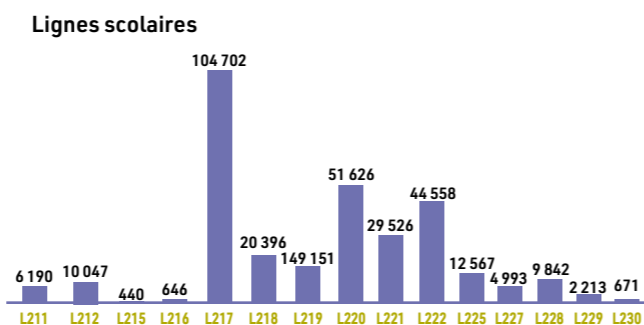
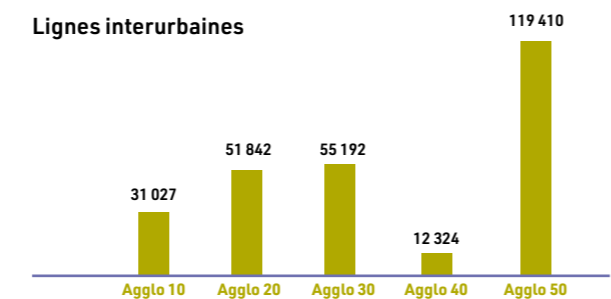
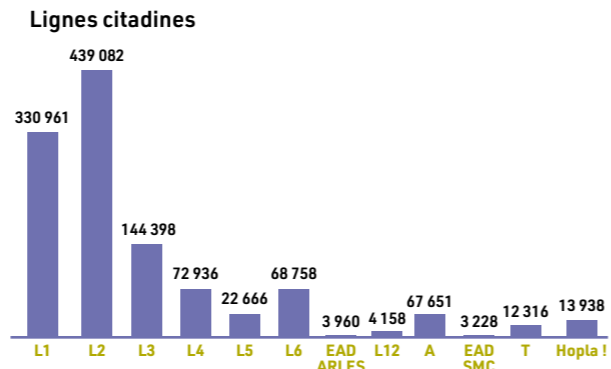
- ACCM a mis aux normes d'accessibilité trois quais de bus du réseau.
- **2 arrêts Cirque Romain dans les deux sens à Arles.**
- **1 arrêt Raphèle-Église dans un sens.**



© Michel Sierra



© Michel Sierra



GRANDS PROJETS AMÉNAGEMENT / MOBILITÉS

- Suivi du projet de contournement autoroutier d'Arles : participation au groupe de travail avec la DREAL et ville d'Arles / préparation de la période de concertation et modification du calendrier (contexte sanitaire).
- Suivi de la requalification de la RN 113.
- Comité syndical "Provence fluviale" : finalisation de l'étude pour la création de zones d'accueil liées aux apports fluviaux à Tarascon, Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Martigues.
- Pôle d'échange multimodal d'Arles (PEM) : travail sur la mise en œuvre d'un protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal Ville/ACCM/Région/SNCF Immobilier/SNCF Gare et connexions.

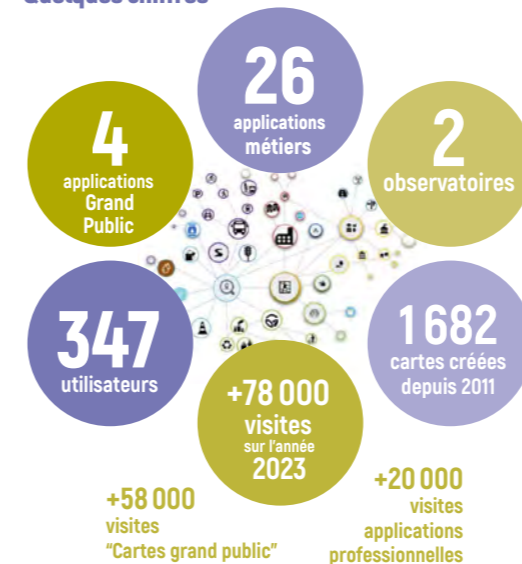
Mobilités actives

- Approbation du Schéma directeur cyclable d'ACCM.

SERVICE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

► L'activité du service SIG est centrée sur le développement de ses applications, la réalisation de plans, la fourniture de données, l'aide aux communes dans la gestion de leurs dossiers statistiques et l'accompagnement des agents intercommunaux et communaux. Comme en 2022 un bilan sur l'utilisation du portail cartographique mis à disposition des services communautaires et communaux ainsi que du grand public a été établi.

Quelques chiffres



ACCM a conventionné avec l'IGN et les EPCI du Pays d'Arles pour la production d'une orthophotographie PCRS (Plan de corps de rue simplifié).

► Prise de vue aérienne du territoire réalisée en juillet 2023. Photographie aérienne à très haute résolution livrée en avril 2024.



© Ortho PCRS ACCM - 2023

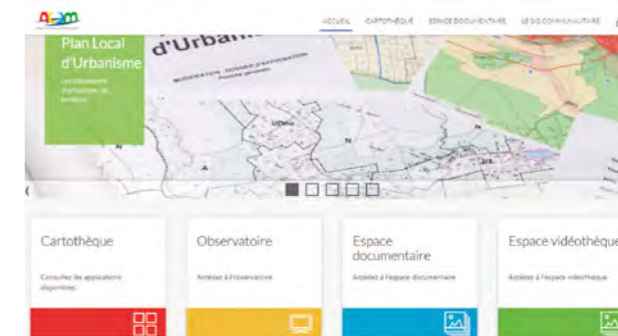
► Le service SIG a participé à la cellule technique territoriale, mise en place par le PETR du Pays d'Arles, pour aider les communes à définir des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables. Une application cartographique a été créée par le service SIG d'ACCM et mise à disposition des 29 communes du Pays d'Arles.



Nouveau site internet SIG ACCM mis en ligne début 2023

► Ce site internet dispose de ressources accessibles par le grand public et pour des personnes autorisées. Le lien du site est le suivant : <https://webcarto.agglo-accm.fr/site/>

Autres travaux



► Évolution des serveurs : migration des anciens serveurs devenus obsolètes vers une nouvelle infrastructure récente et sécurisée. La plateforme cartographique du SIG d'ACCM se compose de :

- Un serveur de production hébergeant la solution GEO.
- Un serveur de test.
- Un serveur de bases de données (PostgreSQL).
- Un serveur de raster (fonds de plan images) Geoserver.
- Un serveur de métadonnées Geosource.
- Un serveur pour le site internet (WordPress).
- Révision des périmètres des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- Réalisation d'un atlas des potentialités foncières pour l'implantation de terrains familiaux.
- Accompagnement des communes dans le versement des PLU sur le géoportail de l'urbanisme.
- Versement des adresses des communes du territoire d'ACCM sur le guichet national des adresses afin de les mettre à disposition en téléchargement "open data" pour les usagers et tous les opérateurs intéressés (GPS, IGN, bureaux d'études, etc...).

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



© Michel Serra

ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DYNAMISER LE TISSU ENTREPRENEURIAL LOCAL

Contribuant activement à la vitalité économique locale, ACCM s'engage résolument pour soutenir le dynamisme des entreprises. Aux côtés des acteurs du territoire, la Communauté d'agglomération intervient en faveur de la création d'emplois et la promotion des entreprises responsables, ancrées dans une vision durable du territoire.

Réalisations

- ▶ Adoption de la nouvelle stratégie de développement économique.
- ▶ 90 entreprises accompagnées en 2023, au titre des recherches immobilières.
- ▶ Plus de 1 000 hectares de zones d'activités économiques inventoriées en 2023, représentant 858 entreprises et un taux de vacance de 2,24 %.
- ▶ Obtention du prestigieux label Parc+ niveau 2 pour le parc d'activités de Saint-Martin-de-Crau.
- ▶ 116 000 € alloués en 2023 pour l'entretien régulier des Zones d'activités économiques (ZAE)
- ▶ Organisation de la journée inter-entreprises de Saint-Martin-de-Crau, en partenariat avec la Ville, avec la mobilisation d'une centaine d'acteurs économiques.
- ▶ Deux lots commercialisés au sein de la ZA du Roubian grâce à un appel à projet, avec l'implantation des "Tout pour le fruit" et "Klim watt".

Perspectives 2024

- ▶ Structurer l'hébergement et le soutien à l'écosystème entrepreneurial, facilitant le parcours résidentiel des entreprises.
- ▶ Engager une stratégie immobilière et foncière et la transformation des zones Arles-Nord et Fourchon, contribuant à la transition durable de nos zones d'activités économiques (ZAE).

FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRUCTURANTES : FORGER UN AVENIR INNOVANT POUR NOTRE TERRITOIRE

Au cœur de son engagement en faveur de l'innovation et des investissements d'avenir, ACCM œuvre activement dans la promotion et la structuration de ses filières économiques stratégiques.

- ▶ Au cœur de cette dynamique, ACCM s'engage en faveur de trois filières d'excellence :
- ▶ **Les Industries culturelles et créatives (ICC).**
- ▶ **L'agriculture.**
- ▶ **L'économie verte.**

Réalisations

- ▶ Candidature réussie du Pôle arlésien des ICC à l'AMI France 2030 "Pôle territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives".



© Octobre Numérique

- ▶ Près de 300 000 € investis en faveur des filières stratégiques en 2023.
- ▶ 8 000 visiteurs accueillis dans le cadre du festival Octobre Numérique dédié aux intelligences des mondes.
- ▶ Participation au festival du film d'animation d'Annecy, aux côtés de Tunouzapavu studio et Mopa.

Perspectives 2024

- ▶ Structurer le Pôle arlésien des ICC, visant à devenir un territoire pilote pour instaurer un processus créatif au service de la transition écologique et à implanter un Hub Créatif au sein de l'Hôtel Quiqueran de Beaujeu.
- ▶ Mobiliser les entreprises du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique, consolidant ainsi notre engagement envers un développement économique responsable et durable.

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ANIMER NOS QUARTIERS, STIMULER LE DYNAMISME LOCAL

Moteur du dynamisme économique du territoire, l'économie de proximité demeure au cœur des préoccupations, répondant aux besoins variés des habitants, salariés, entreprises et visiteurs. Fort des défis posés par la digitalisation, l'éco-responsabilité et la nécessaire diversification, ACCM poursuit son engagement en faveur de la revitalisation de son tissu commercial, intégrant une approche équilibrée entre centres-villes et zones périphériques.

Nos réalisations

- ▶ Création d'une 3^{ème} boutique partagée "La Place des artisans" à Saint-Martin-de-Crau.
- ▶ Ouverture de deux commerces avec l'appui du dispositif "Mon projet de boutique" à Tarascon en 2023.
- ▶ Inauguration de la boutique partagée d'Arles "Place des artisans".
- ▶ Soutien à l'organisation des Rencontres de l'artisanat 2^{ème} édition à Saint-Martin-de-Crau.
- ▶ Organisation du concours Ateliers d'art de France, avec la Chambre de métiers et de l'artisanat régionale à Tarascon.
- ▶ Soutien à l'organisation du 1^{er} Marché de la céramique à Arles.
- ▶ Organisation d'un stand à Provence Prestige avec la mise à l'honneur de céramistes du territoire.

Perspectives 2024

- ▶ Doter le territoire d'outils de veille active, de prospection et d'accompagnement pour lutter efficacement contre la vacance commerciale.
- ▶ Mettre en place un nouveau fonds d'aide directe à la création et au développement des commerçants et artisans du territoire doté de 150 000 € par an.

EMPLOI ET L'INSERTION : BÂTIR DES PONTS VERS UN AVENIR PROFESSIONNEL INCLUSIF

Face au taux de chômage parmi les plus élevés des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, ACCM et ses partenaires se mobilisent pour faciliter le retour à une activité professionnelle durable et faciliter l'insertion par l'activité des personnes les plus éloignées de l'emploi. La Communauté d'agglomération pilote le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire et soutient l'emploi local en accompagnant la mise en œuvre de clauses d'insertion dans la commande publique et privée.

LE PLIE

- 9 accompagnateurs à l'emploi
- 3 chargés de relations entreprises
- 8 lieux de permanences
- 1 équipe d'animation

RÉALISATIONS

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

- ▶ 859 personnes accompagnées par le PLIE, dont 579 ont accédé à l'emploi.
- ▶ 19 actions financées, dont 15 par ACCM. La participation de la Communauté d'agglomération a été de 146 000 € et a permis de mobiliser 979 700 € auprès de l'Europe, de la Région Sud et du Département 13.

Les clauses d'insertion

- ▶ 74 972 heures d'insertion.
- ▶ 64 marchés "clausés", dont 20 marchés ACCM.
- ▶ 30 donneurs d'ordre partenaires.
- ▶ 189 personnes embauchées.

13^{ème} édition des Rencontres de l'emploi 2023

▶ Cette manifestation organisée chaque année par ACCM en partenariat avec Pôle emploi et Initiative Pays d'Arles, est un rendez-vous majeur sur le territoire, à la fois pour les entreprises qui recrutent et pour les personnes en recherche d'emploi. Les Rencontres de l'emploi se sont déroulées du 2 au 10 mars et proposaient trois temps forts :

- ▶ Les ateliers de préparation (6 jours).
- ▶ Le Forum de recrutement (1/2 journée).
- ▶ La Journée des entrepreneurs (1/2 journée).



© Michel Serra

LES RÉSULTATS 2023

- ▶ 31 ateliers.
- ▶ 105 entreprises (recruteurs).
- ▶ 312 offres d'emploi et plus de 1 000 postes.
- ▶ 2 109 visiteurs.

Soutien aux acteurs majeurs de l'emploi et de l'insertion

▶ Plus largement, ACCM agit en faveur de l'accès à l'emploi des habitants qui en sont exclus à travers un financement alloué aux structures du territoire en charge de l'accueil et du suivi des publics les plus vulnérables :

La Mission locale du Delta aide les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. 179 767 €.

▶ Les structures d'insertion par l'activité économique embauchent des personnes en insertion sur des activités de nettoyage, espaces verts, entretien et aménagement de sites paysagers, récupération et revalorisation de textiles, développement de logiciels, etc... tout en assurant un accompagnement socio-professionnel personnalisé.

▶ Soutien d'ACCM via l'achat de prestations (300 000 €) ou par le biais de subventions (100 000 €) aux chantiers d'insertion.

Actions diverses sur la mobilité

▶ L'amorçage de projets, l'accompagnement vers l'emploi et la qualification des femmes éloignées de l'emploi, le développement de parcours de formation sur les métiers verts et verdissants. **45 000 €.**

Perspectives 2024

- ▶ Renouveler la programmation pluriannuelle du PLIE pour faire face au défi de la transition écologique et de son impact sur le marché du travail.
- ▶ Mettre l'expertise d'ACCM en matière d'achat socialement responsable au service de l'ensemble des acteurs du Pays d'Arles.



© Michel Serra

PROMOTION DU TOURISME : ENTRE NATURE ET CULTURE, CULTIVER NOTRE AUTHENTICITÉ

Fort d'un cadre naturel remarquable, d'un patrimoine historique préservé et d'un foisonnement d'événements culturels, ACCM orchestre une stratégie touristique novatrice, faisant de notre agglomération une destination prisée. Les Bureaux d'information touristiques (BIT) de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon favorisent l'accueil de touristes sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS DE LA DESTINATION

- ▶ 15 300 visiteurs accueillis dans les BIT en 2023.
- ▶ 112 640 nuitées enregistrées dans 201 hébergements touristiques déclarés.
- ▶ 12 nationalités représentées parmi les visiteurs.
- ▶ 60 restaurants référencés sur le territoire.

FRÉQUENTATION DES LIEUX TOURISTIQUES PHARES

- ▶ 34 000 visiteurs au château du roi René de Tarascon.
- ▶ 2 574 visiteurs à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin-de-Crau.
- ▶ 2 463 visiteurs sur la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.

ACCUEILS PRESSE

- ▶ En 2023, quatre accueils presse ont permis de valoriser les attraits touristiques de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau, avec la participation de médias comme Notre Temps Jeux, Ouest France, Télé Star Jeux et le média belge RTBF Radio VivaCité pour l'émission "Grandeur Nature".
- ▶ La commune de Boulbon a également bénéficié d'une belle promotion grâce à un reportage sur le tourisme et l'art de vivre dans l'émission "William à midi" sur C8 avec une audience de 27 800 téléspectateurs.

NOUVEAUX SUPPORTS

- ▶ Le guide "Tarascon, légendes et trésors patrimoniaux" a été conçu pour mettre en valeur le patrimoine urbain, artisanal et rural de Tarascon.
- ▶ Durant plus de six mois, a été travaillée la création d'un nouveau site internet dédié à la promotion des richesses culturelles et touristiques de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon, et Saint-Pierre-de-Mézoargues.



CRÉATION DE LA MARQUE ET DU LOGO TARASCON-CRAU-MONTAGNETTE

La création du site internet dédié à la destination
 ▶ Tarascon-Crau-Montagnette a conduit à l'élaboration d'une nouvelle identité de marque. Un logo intégrant des symboles identitaires forts a été conçu pour refléter le positionnement nature, éthique et durable de la région.

Quatre thématiques phares représentent la destination

- ▶ Le patrimoine, symbolisé par des monuments emblématiques comme le Château du roi René et le Moulin de Bonnet.
- ▶ Le soleil, représentant le climat méditerranéen et l'accueil chaleureux de la Provence.
- ▶ L'itinérance et les mobilités douces identifiées par le vélo, avec une variété de chemins de randonnée et deux Eurovéloroutes : la ViaRhôna et la Méditerranée à vélo.
- ▶ L'Ornithologie, avec la richesse naturelle du Parc naturel régional des Alpilles, la Montagnette et la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.

Lancement du site internet dédié à la promotion touristique à l'été 2024



▶ La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est ravie d'annoncer la sortie de son nouveau site internet, www.lecoeurdelaprovence.fr

Ce site conçu pour valoriser les richesses culturelles et touristiques des communes de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues, offre une présentation soignée et immersive du territoire. Les visiteurs peuvent découvrir des informations actualisées, des propositions de balades et d'activités, ainsi que des options d'hébergement et de restauration, le tout mis en valeur par une charte graphique élégante et des contenus éditoriaux de qualité.

Perspectives 2024

- ▶ Lancer la campagne de communication et dévoiler le site internet dédié à la nouvelle marque du territoire, mettant en avant les hébergements, restaurants, traditions, les richesses culturelles, patrimoniales et naturelles de Tarascon-Crau-Montagnette.
- ▶ Investir activement dans la promotion du tourisme de nature, en soutenant le développement du cyclotourisme et de la randonnée, positionnant ainsi le territoire comme une destination privilégiée pour les voyageurs en quête d'expériences authentiques et respectueuses de l'environnement.

CONSERVATOIRE DU PAYS D'ARLES

À noter : le conservatoire fonctionnant sur une année scolaire, certaines données correspondent à l'année scolaire 2022/2023 et d'autres relèvent de l'année scolaire 2023/2024.

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2023

1 451 élèves

Avec **14 % de hausse** du nombre d'élèves par rapport à la rentrée 2022, la situation s'est inversée et c'est bien évidemment un constat positif et rassurant.

LA PRATIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE

Les cinq départements musicaux du conservatoire sont :

- ▶ Instruments de l'orchestre.
- ▶ Instruments polyphoniques.
- ▶ Musiques actuelles.
- ▶ Formation et culture musicales.
- ▶ Interventions en milieu scolaire - Orchestres à l'école.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Pour cette rentrée, **4 307 enfants** des écoles du territoire bénéficient des services du conservatoire.

LES ORCHESTRES À L'ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE

304 élèves issus de **13 classes** (élémentaires et collèges) bénéficient cette année du dispositif "**Orchestre à l'école**" sur le territoire.



© Conservatoire du Pays d'Arles

LES MOMENTS FORTS DU CONSERVATOIRE

Rentrée en musique (septembre)

▶ Le jour de la rentrée, le conservatoire propose dans les établissements scolaires de chaque commune des moments musicaux animés par les enseignants du conservatoire.

Musiques en balade (septembre-octobre)

▶ Avec plus de 1 300 spectateurs sur les 8 événements proposés pour cette édition 2023, ce festival est devenu en quelques années un rendez-vous attendu par les amateurs de musique et de patrimoine du territoire.



© Conservatoire du Pays d'Arles

Partenariats

▶ Structures à vocation patrimoniale : musées, monuments, parcs régionaux...

École du mélomane (novembre-mars)

▶ Depuis 2011, le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan se sont associés pour proposer des concert, dans le cadre scolaire, aux enfants des écoles maternelles, primaires et collèges de notre territoire.

▶ Avec l'École du mélomane, le conservatoire propose à chaque enfant l'opportunité de se familiariser avec la musique vivante. Au cours de sa scolarité en primaire (maternelle et école élémentaire), chaque enfant du territoire peut assister à au moins un spectacle vivant professionnel et spécialement adapté.

▶ Un nouveau partenaire financier a été trouvé avec la fondation Crédit Agricole, ce qui a permis de relancer le projet sur la saison 2023-2024.

Concerts des jeunes talents (décembre-mai)

▶ Ces concerts sont l'occasion de venir découvrir, apprécier et soutenir les artistes en herbe du conservatoire et sont également l'occasion de soutenir une cause portée par un opérateur local, au profit de laquelle une collecte est organisée à l'occasion du concert (celui-ci restant en entrée libre et gratuite).

Partenariat

▶ Au profit de la famille Solatges/ Calend'Arles (décembre) à Arles.

▶ Association Trilogis/ dans le cadre du Trisothon (mars) à Tarascon.

Les Suds en Hiver (fin février-début mars)

▶ Les Suds et le conservatoire du Pays d'Arles se sont associés depuis 2017, pour créer "Le Chœur Battant", une grande chorale d'écoliers qui a pour ambition de sensibiliser les plus jeunes aux musiques et cultures du monde par la pratique vocale.



Cartes blanches (décembre-juin)

▶ Journée ou demi-journée dédiée spécialement aux auditions de classes.

Fête de la musique (juin)

▶ L'essentiel de la programmation de la Fête de la musique du conservatoire s'est concentré aux Saintes-Maries-de-la-Mer en 2023.

Journées portes ouvertes (juin)

▶ Le conservatoire du Pays d'Arles ouvre ses portes une fois par an aux visiteurs. Occasion de découvrir un des sites du conservatoire, de prendre des informations sur le fonctionnement de l'établissement et sur les enseignements dispensés, mais également d'entendre les élèves en action avec un grand nombre d'auditions des différentes classes, des ateliers de découvertes d'instruments, des animations créées pour l'événement et différents concerts et autres surprises. En 2023, la journée portes ouvertes s'est déroulée à Tarascon.

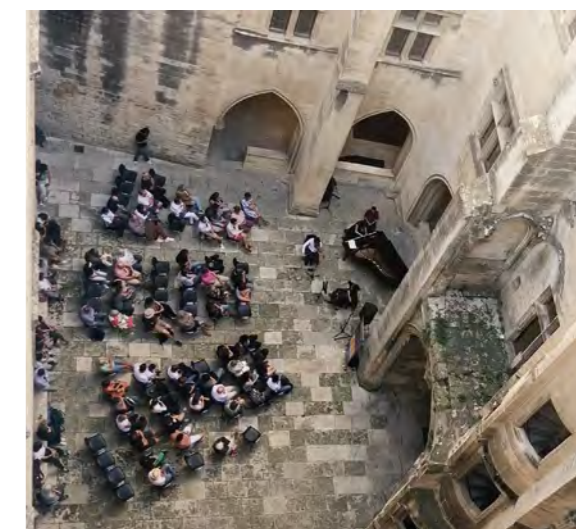
Artistes en résidence et masters class

▶ Le conservatoire du Pays d'Arles assure un soutien continu à la création artistique. Intégrer des artistes invités à une saison culturelle constitue un échange profitable à tous. Les enseignants et élèves y trouvent en effet une source de renouvellement des contenus pédagogiques, et une ouverture sur de nouvelles techniques, pratiques ou esthétiques. Les artistes invités y trouvent pour leur part, un cadre idéal à leur épanouissement artistique. Le personnel musicien et enseignant, ainsi que l'équipe technique de l'établissement sont à leur écoute pour donner libre cours à leur inspiration, aboutissant sur des spectacles uniques créés spécifiquement dans nos murs.

▶ En 2023, Isabelle Morin et le Collectif Artisis pour "Un violoncelle dans l'espace" et le Quatuor Van Kuijk ont été invités au conservatoire.

Dans les EHPAD

▶ Les résidents de ces lieux de vie ont été invités à assister à des spectacles spécialement organisés à leur attention.



© Conservatoire du Pays d'Arles

Les autres activités culturelles habituelles

- ▶ Sessions d'enregistrement studio et création de clips.
- ▶ Partenariat avec le Cargo de nuit à Arles et le Centre de développement culturel de Saint-Martin-de-Crau.
- ▶ Participation aux événements organisés par les musées et sites historiques et touristiques du territoire.
- ▶ Partenariats avec la fondation Luma, la maison de production Village 42 et le festival d'Aix-en-Provence.
- ▶ Partenariat avec l'Orchestre national Avignon - Provence, des élèves sont invités à assister à certains de ses concerts.
- ▶ Participation aux festivités, ferias et fêtes de quartiers et de villages.
- ▶ Concerts organisés dans les crèches.

Sur le plan financier

▶ En dehors des collectivités et EPCI qui le portent, le conservatoire bénéficie cette année encore de plusieurs soutiens.

Dans le secteur public

▶ En 2023 le Comité départemental 13 a attribué une subvention de 50 000 € en 2023.

▶ En 2023 la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur a attribué une subvention de 30 000 €.

Dans le secteur privé

▶ La Fondation Cleris et le fonds de dotation "Chœur à l'ouvrage" maintiennent leur participation 55 000 € sur l'année scolaire 2022-2023) pour les projets d'orchestres à l'école sur le quartier prioritaire de Griffueille à Arles.

▶ Ce projet vient d'être valorisé par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre des projets NEFLE (notre école faisons-la ensemble) par l'attribution d'une enveloppe de 362 000 € à partir de 2024 et sur trois exercices.

▶ La Fondation Crédit agricole a attribué une aide de 10 000 € pour valoriser la programmation de l'École du mélomane.

CONTACTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
lepresident@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr
facebook.com/page.accm

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Accueil : 4, rue Joseph Rainard - ZI nord - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

RÉSEAU DE TRANSPORT ENVIA

Agence commerciale
24, boulevard Clemenceau - 13200 Arles

Tél. 04 90 54 86 16
www.tout-envia.com

Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Samedi de 7h30 à 12h et de 14h à 17h30

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES

Place de la croisière - 13200 Arles
Tél. 04 90 49 47 15

Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h

1, avenue Saint-Roch - 13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 11 82
Lundi au jeudi : 13h30 à 18h
Vendredi de 14h à 17h

101, rue du 1^{er} régiment des chasseurs d'Afrique
13150 Tarascon
Tél. 04 90 96 99 36
Lundi au vendredi de 14h à 19h

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

16, avenue John Fitzgerald Kennedy - 13200 Arles
Tél. 04 90 52 20 61
mjd-arles@agglo-accm.fr

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Mardi et jeudi de 9h à 17h30
Mercredi de 9h 12h et de 14h à 17h30
Fermé le vendredi

ACCM EAU

Accueil : 8, rue Aimé et Eugène Cotton - 13200 Arles
Tél. 04 90 99 52 14
www.saur-client.fr
Urgence 24h/24h : 04 90 99 50 89

Lundi au vendredi de 8h à 19h
Point information itinérant : jour de permanence
sur toutes les communes au 04 90 99 52 14

VILLAGE D'ENTREPRISES

Accueil : 1, rue Copernic - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 83

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

4, rue Joseph Rainard - zone industrielle nord - 13200 Arles
Tél. 04 84 76 94 00

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

INFO COLLECTE

infocollecte@agglo-accm.fr
Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16 heures

MAISON DES INDUSTRIES CULTURELLES ET DES ÉDITEURS (MICE)

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Saint-Martin-de-Crau
Avenue de la république
Tél. 04 90 47 98 40

Tarascon
62, rue des halles
Tél. 04 90 91 03 52





Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
5, rue Yvan Audouard 13200 Arles - Tél. 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE**

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

